

Marchés nocturnes 2026 _ Manifestation d'intérêt

La commune de Saint-Jouin-Bruneval organise des marchés nocturnes hebdomadaires au titre de l'année 2026. Ils se tiendront sur la place Claude Cheinisse et ses abords, tous les mardis du 14 juillet au 25 août (soit 7 dates).

HORAIRES

L'installation des stands commence à 15 heures. Le marché ferme à 23 heures pour les commerces. Les marchés sont ouverts au public de 17 heures à 22 heures.

TARIFICATION ET DÉCISION

Le droit de place a été fixé par arrêté municipal.

- Artisans : 3 €/mètre linéaire
- Foodtrucks : forfait de 25 €

L'encaissement est effectué le jour du marché. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participations sur les nocturnes. Une réponse sera apportée au plus tard le 15 juin.

EMPLACEMENTS

Les emplacements ont une surface moyenne de 3 à 5 m et sont décidés par l'organisateur.

Les places réservées non réclamées à 16 h 30 le jour du marché seront remises à la disposition de l'organisateur.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est interdit dans le périmètre du marché, sauf activité spécifique (foodtruck, véhicule réfrigéré...). Dans tous les cas, merci de respecter strictement les consignes

MATÉRIEL

La commune ne fournit pas :

- d'abris faciles ;
- de rallonges électriques ni de prise type forain.

Munissez-vous obligatoirement d'un adaptateur prise européenne grande longueur



JUSTIFICATIFS À FOURNIR, EN CAS D'AVIS POSITIF UNIQUEMENT

- Règlement intérieur signé.
- Pièce d'identité.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle avec mention de l'activité ambulante.
- Extrait de KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés, ou inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, ou auto-entrepreneur, ou carte de commerçant ambulant.
- Récépissé de déclaration (cerfa A 13984*1) délivré par le service hygiène et sécurité alimentaires pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d'origine animale (fraîches, sèches ou en conserve).

GESTION DES DÉCHETS

Faisons le maximum pour limiter les déchets et trier ceux que nous produisons. Nous vous remercions de ramener vos déchets et d'inviter le public à utiliser les poubelles de tri (vrac et recyclable) à disposition sous la Halle et sur le marché.

LOGOS, RÉSEAUX

Pour communiquer sur vos réseaux, vous pouvez utiliser notre affiche. Vous pouvez également faire un lien vers nos pages Facebook [Saint-Jouin-Bruneval](#), [Saint-Jouin pratique](#), [L'ESCALE Médiathèque](#) et vers notre page [Instagram](#).

Toute l'équipe vous souhaite de beaux marchés !

MANIFESTATION D'INTÉRÊT _ MARCHÉS NOCTURNES 2026

marchesnocturnes@villencouleurs.fr

Nom :	
Prénom :	
Nom de société	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Mail :	
Type d'activité :	
Surface souhaitée :	

Je souhaite participer aux dates suivantes :

- Mardi 14 juillet
- Mardi 21 juillet
- Mardi 28 juillet
- Mardi 4 août
- Mardi 11 août
- Mardi 18 août
- Mardi 25 août

CONTACTS

Placier
Frédéric Langlois
marchesnocturnes@villencouleurs.fr

Mairie de Saint-Jouin-Bruneval
02 35 13 10 10
mairie@st-jouin-bruneval.fr